

Aurillac, le 16 novembre 2023

**Dossier n° : AE 23.0481**

**Demandeur : GAEC VICARD PIGNOL**

**Date d'enregistrement de la demande : 23/10/23**

**Date limite de candidature : 23/01/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 23/02/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
VEDRINES-SAINT-LOUP	0,35	PIGNOL Thierry	Section E 499
VEDRINES-SAINT-LOUP	0,98	MAISONNEUVE Marcelline	Section E 492,494,868,870,
VEDRINES-SAINT-LOUP	3,77	VICARD Hubert	Section E 612,613,644,732,763,765,766, 771,799,
VEDRINES-SAINT-LOUP	2,48	CHASSAING J-Claude	Section E 519,520,521,522,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques  
publiques/Agriculture/Politique foncière**